FORÊT / AMÉNAGEMENT

CERTIPHYTO ADAPTÉ À LA FORÊT : CONSEIL À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 27 mai 2025

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable :** obtenir le CERTIPHYTO adapté à la forêt : Conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires
- **Objectifs de formation :** conseiller et prescrire des produits phytosanitaires lors de traitements dans le secteur forestier.

Formation réglementaire.

DURÉE

présentiel (CFPPAF de Mirecourt) ou distanciel (4 jours 28h)

ORGANISATION

Formation certifiante de 28h:

- Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants : nous contacter
- **RS 5656** (certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE) : taux d'insertion global (fiche RS) : NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RS) : NC
- Date d'enregistrement de la certification : 10/09/2016
- **Modalités pédagogiques :**

Apport théorique, évaluation informatisée

- **Taux de satisfaction***: NC

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)*

STRUCTURE

1ère journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Accueil et présentation des stagiaires
- Thème Règlementation des produits phytosanitaires et Prévention des Risques pour l'Environnement (7 h)

2ère journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Règlementation des produits phytosanitaires et Prévention des Risques pour l'Environnement (2 h)
- Thème Prévention des Risques sur la Santé (5 h)

3ème journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Prévention des Risques sur la Santé (1 h)
- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (6 h)

4ème journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (6 h)
- **Evaluation théorique** (QCM informatisé)
- Bilan de la formation

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte à tout public (pas de prérequis)
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter :** M. LOYER
- **Accessibilité : personne en situation de handicap :** contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

** sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.*

Tarif :

- 550€/participant soit 19,64€/h/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
  Ex : OCAPIAT, CPF, Transitions Pro…

Chefs d'entreprises :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr

d'assurance formation
Ex : VIVEA, FIF PL…

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement

HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr